



Heritage des enfants d un couple divorcé

Par **remromsteph**, le **27/02/2009** à **13:45**

bonjour mon ex mari vient de deceder, nous sommes divorcés et nous avons vendus notre maison en passant bien sur devant un notaire, j ai deux enfants de cet ex compagnon de 9 ans et 10 ans et demi.

nous nous entendions bien donc je sais qu il a placé l argent de cette vente, d apres ce que j entends ce sont mes enfants qui heritent de cet argent mais je ne sais pas exactement comment ça se passe surtout que je suis tenue a l ecart par mes ex beaux parents avec qui par contre je ne m entendais plus depuis la vente de la maison, je ne veux pas que mes enfants perdent ce que leur papa leur a laissé dois je agir ou laisser les choses se derouler ? De plus mes enfants souhaiteraient que le vehicule revienne a leur tatie (la soeur de mon ex mari) comment faire respecter leur choix est ce possible ? Je suis perdue merci de votre aide

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **18:50**

Bonjour,

Ces très simple, vous devez contacter votre notaire ses lui qui est en mesure de faire appliqué le testament je pense que votre mari avait pris toutes les mesures requises en cas de décédé.

Les enfants hérites du patrimoine ou de la somme correspondante .

Depuis combien de temps votre mari est il décédé ?

Comment ce fait il que le Notaire ne vous a pas contacter ?

Est-ce que votre mari a placé cette argent jusqu'a la majorité des enfants ?

Toutes ces réponses le Notaire doit vous en faire part ainsi que l' inventaire de votre mari
voiture , compte bancaire etc... si il ne sait pas remarié ou compagne je n' ai pas tous les
éléments pour être plus précis.

Cordialement

SACHA06